

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 20 décembre 2022****NOMBRE DE
MEMBRES**Afférents au
Conseil Municipal
19en exercice
19Nombre de
présents
11Nombre de votants
13Date de la
convocation
16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Madame BERUSSEAU Evelyne - -

Excusés : Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

2022 12 129 2 Galette dansante du 29 janvier 2023 – détermination du tarif d'entrée

Monsieur le Maire expose que le CCAS a émis l'idée de l'organisation d'une galette dansante en faveur des personnes âgées de 80 ans et plus le 29 janvier 2023 après- midi au foyer rural.

L'accès à cette festivité est gratuite pour ces dernières ainsi que pour leur accompagnant.

Il évoque l'idée d'ouvrir plus largement cette galette dansante à tout public permettant ainsi de créer du lien social en faisant se croiser plusieurs générations.

Il invite le conseil municipal à débattre sur le tarif d'entrée.

Il rappelle que la régie existante « spectacles et manifestations récréatives » permet l'encaissement de ces recettes.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,
- décide des tarifs suivants :**

- gratuité pour les participants suivants : personnes âgées de 80 ans et plus et leur accompagnant

- 5 € pour les enfants de moins de 16 ans.

- 10 € pour toutes les autres catégories de participants

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 29 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 04/01/2023

Transmis au Représentant de l'Etat le : 04/01/2023.

